

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITTE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La cause de l'indépendance temporelle de la papauté a trouvé au Sénat d'énergiques défenseurs en M. de Ségur-d'Aguessau, M^{re} de Bonnechose et M. le général Gemeau. L'éminent cardinal avait, pour traiter cette question, l'autorité que lui donne le long séjour qu'il a fait autrefois à Rome et le rôle tout de conciliation qu'il y a rempli. Le général Gemeau, lui aussi, s'est trouvé en position de bien connaître la vraie situation de Rome. On se rappelle qu'il commanda autrefois notre armée d'occupation. M. le président Bonjean a peu de foi dans l'avenir du pouvoir temporel et nous paraît surtout avoir peu le désir de voir se réaliser les espérances fondées sur la convention du 15 septembre par les partisans de ce pouvoir. M. Rouher a trouvé d'excellentes raisons pour justifier la prudence avec laquelle le gouvernement croit devoir procéder. En définitive, ce qui nous paraît ressortir du débat, c'est que le Sénat désire le maintien de l'indépendance temporelle du Saint-Siège, et qu'il a pleine confiance que le gouvernement veillera à la stricte exécution de la convention.

Nous reproduisons à titre de document la dépêche adressée par le général la Marmora à M. le marquis de Tagliacarne, ministre d'Italie à Madrid, et que la *Gazette officielle du royaume d'Italie* publie en langue française dans son numéro du 9 février :

Florence, 5 février.

Monsieur le ministre, lorsque le gouverne-

ment espagnol voulut bien renouer des relations régulières avec l'Italie, la franchise des explications qui venaient d'être échangées entre les deux cabinets, m'avait donné lieu de croire que le gouvernement de S. M. la reine et le gouvernement du roi s'étaient compris, et d'espérer qu'ils n'auraient pas à rouvrir de discussions sur un objet dont nous avons pris un si grand soin d'écarter toute équivoque. Les bonnes relations de l'Italie et de l'Espagne ont toujours eu à nos yeux le plus grand prix, et j'ai eu récemment l'occasion d'exprimer au Sénat du royaume le regret qu'elles eussent été interrompues. Pendant toute la période où elles cessèrent, l'Italie s'abstint de créer aucun embarras au gouvernement de la reine, et d'encourager aucun acte hostile, soit contre son administration intérieure, soit contre son action au dehors.

Par une suite naturelle de ces bonnes dispositions de notre part, la résolution spontanée, annoncée par le cabinet de Madrid, de se rapprocher de l'Italie, fut accueillie par nous comme un événement heureux pour l'avenir des deux pays. Cependant je crois indispensable que ce rapprochement ait lieu des deux côtés avec pleine connaissance de cause, et comme la mention, faite par S. Exc. le ministre d'Etat, de la Convention du 15 septembre 1864, m'offrait l'occasion de prévenir dès lors tout malentendu sur la seule question qui semblait pouvoir nous diviser, la question romaine, je m'en expliquai catégoriquement avec le gouvernement de Sa Majesté catholique.

Je déclarai, sans douter, dans une dépêche dont le baron Cavalchini eut l'honneur de

laisser copie au ministre d'Etat de la reine, que le gouvernement du roi ne reconnaît pas aux puissances catholiques le droit de lui demander des explications au nom d'intérêts religieux qui ne sont point en cause. J'ajoutai que la situation politique réglée entre l'Italie et la France par la convention du 15 septembre 1864, ainsi que les questions auxquelles peuvent donner lieu l'interprétation de l'exécution de cet acte, ne concerne aucune autre puissance que l'Italie et la France.

Par une dépêche du 12 juillet, adressée au chargé d'affaires d'Espagne à Florence, S. Exc. M. Bermudez de Castro nous fit notifier que le gouvernement de S. M. la reine acceptait ces déclarations et en était satisfait, ce que S. Exc. le maréchal O'Donnell voulut bien confirmer expressément au chargé d'affaires d'Italie.

Ce fut après cet éclaircissement que des rapports réguliers furent définitivement établis entre le gouvernement espagnol et le gouvernement du roi.

Nous étions donc fondés à croire que le gouvernement espagnol s'abstiendrait de toute immixtion dans les questions politiques et territoriales qu'il avait reconnu lui être étrangères. C'est avec surprise que je constate aujourd'hui, en lisant les documents diplomatiques que le gouvernement de Madrid vient lui-même de publier, qu'il a jugé pouvoir faire, relativement aux affaires de Rome, des démarches qui ne me semblent pas d'accord avec les déclarations que je suis amené à rappeler. A ce que me paraît établir le dernier recueil présenté aux chambres espagnoles, le gouvernement de S. M. la reine a demandé que le

gouvernement français lui donnât la garantie que le pouvoir temporel de Rome serait dans tous les cas assuré, même contre les conséquences de ses propres actes et sans tenir compte de la volonté des populations; le gouvernement et les agents de S. M. la reine affirment que toutes les puissances ont comme telles le droit et le devoir de reprendre des mesures et d'agir à l'égard des changements politiques qui pourraient se produire sur le territoire romain après le départ des troupes françaises.

L'ambassadeur de la reine à Paris, ayant cru que la France pourrait admettre l'intervention des autres puissances dans la question romaine, et se mettre d'accord avec l'Espagne pour sauvegarder l'autorité temporelle du Saint-Siège, S. Exc. M. Bermudez de Castro l'engage à prendre part autant que possible aux résolutions qui pourraient être prises dans ce dessein; enfin, le gouvernement espagnol croit pouvoir interpréter des paroles prononcées, dans le sein du Corps-Législatif de France, comme constituant, de la part du gouvernement impérial, un engagement contracté envers les puissances catholiques, et pour celles-ci un titre acquis, en vertu desquels la question romaine, dans certaines éventualités non prévues par la Convention et malgré l'accomplissement intégral de celle-ci de la part de l'Italie, deviendrait une question européenne et rentrerait dans la compétence de toute la catholicité.

Je laisse à S. Exc. M. Bermudez de Castro le soin d'indiquer si, comme je crois devoir le supposer, il juge à propos de le faire, par quel lien cette conduite du gouvernement espagnol

FABULISTON.

4

LA CHAMBRE DES OMBRES.

(Suite.)

Seul, George conservait assez d'empire sur lui-même pour continuer les recherches; mais elles n'eurent aucun succès. On sonda vainement le Gavon: ses eaux peu profondes ne recélaient ni le corps de Mme de la Blairie, ni même un lambeau de ses vêtements. D'ailleurs on eût dû tout retrouver dans le carrosse, car, bien que fracassées par la chute, les portières ne s'étaient pas ouvertes. Il y avait donc lieu de supposer que la malheureuse dame n'y était plus au moment de l'accident.

On remarqua en outre que les chevaux avaient été probablement forcés par une main criminelle de franchir les limites de la route: les traces des roues côtoyaient le bord du précipice sur une longueur de dix pas environ, puis l'une d'elles se perdait dans le vide; c'est là que le carosse, en versant, avait dû entraîner les chevaux. D'un autre côté, le postillon, fidèle serviteur du Breil et nullement ivrogne, ne put, lorsqu'il revint à lui, donner au-

claircissement. Il était, disait-il, parti de Bressuire vers cinq heures du soir, après avoir bu un seul verre de vin dans l'auberge remplie d'une foule de gens, c'était un jour de foire; à peu de distance de la ville, il s'était senti pris d'un assoupissement irrésistible; ensuite à quel moment et en quel endroit était-il tombé de cheval? Il n'en avait aucun souvenir. Relevé sur le bord de la route, après une nuit entière d'un profond sommeil, il dormit encore tout le jour suivant. Les efforts que l'on faisait pour le faire parler ne le tirèrent qu'à grand-peine de cet état de torpeur. Enfin, lorsqu'il eut recouvré toute sa lucidité d'esprit, son désespoir fut si sincère qu'on ne put le soupçonner d'avoir trempé dans la perpétration d'un crime.

Toutes ces remarques ne furent pas faites dès le premier instant; puis il fallut les dégager d'une multitude d'exagérations et de faux rapports qui se croisaient au milieu du trouble général. Entouré de gens dont les lumières étaient bornées, jeune lui-même et sans expérience, George ne savait quel parti prendre. Son attachement presque filial pour Mme de la Blairie et ses devoirs de seigneur haut justicier, le poussaient à découvrir les auteurs de cet horrible crime commis dans l'étendue de sa juri-

dition; malheureusement son sénéchal était vieux, lent, peu éclairé et n'avait guère dans ses perquisitions.

Les choses en étaient là, lorsque le juge royal séant à Bressuire, M. Mallard, vint spontanément offrir ses services: il proposait de continuer l'enquête commencée, à la condition que le sénéchal de Miré ne s'en occupât plus.

De pareilles offres furent acceptées de grand cœur, cela va sans dire.

Dès cet instant, les choses changèrent de face; M. Mallard déploya le plus grand zèle, interrogea une multitude de témoins qui n'avaient rien vu, poursuivit successivement des traces en sens divers, négligea certains indices et s'attacha à d'autres dont l'importance échappait à tout le monde; il se taisait sur les résultats obtenus, ou n'en parlait qu'à demi-mot. On ne comprenait guère sa méthode, mais on l'admirait beaucoup. « C'est un homme bien habile, disait-on. » Cependant la lumière ne se faisait pas. Au bout de deux mois, l'affaire était plus obscure que jamais. A la fin, le chevalier de la Blairie demanda avec instance qu'on abandonnât des recherches qui n'aboutissaient qu'à lui percer le cœur par des retours navrants sur un malheur irréparable.

Ainsi, cette lamentable histoire demeura inexplicquée. Les uns crurent que Mme de la Blairie avait péri de mort violente avant la chute du carrosse qui n'avait été précipité dans le Gavon que pour donner le change à l'opinion. Les autres prétendirent que l'accident n'avait eu en réalité d'autre cause que l'ivresse et la chute du postillon; que les chevaux se sentant la bride sur le cou s'étaient emportés et avaient été se jeter dans le Gavon; que là, les premiers survenants ayant dévalisé le carrosse, avaient caché le corps de Mme de la Blairie, afin d'avoir le temps de s'éloigner eux-mêmes pendant qu'on chercherait la malheureuse dame. Cette dernière version trouva crédit chez ceux qui aimaient tendrement Mme de la Blairie; il leur sembla moins cruel de croire à un accident fortuit, que d'imaginer un guet-apens suivi d'une mort affreuse entre les mains de brigands impitoyables.

Quoi qu'il en fût, le vol couronnait cet horrible événement. Tous les papiers de Mme de la Blairie avaient été enlevés, et au bout de trente heures, les traites avaient été touchées à Paris par un inconnu qui avait dû y courir à franc-étrier.

Lorsqu'on eut perdu toute espérance de découvrir la vérité, George comprit que ses visites au Breil

peut se rattacher aux déclarations qui ont accompagné la reprise des rapports diplomatiques entre les deux Etats. Je persiste d'ailleurs à juger inopportun pour mon compte d'anticiper sur les éventualités qui ont été l'objet, entre LL. E. Exc. l'ambassadeur d'Espagne à Paris et M. Drouyn de Lhuys, d'entretiens restés sans résultat, et où nous n'avions pas à intervenir.

Je ne puis cependant me dispenser de me prononcer en principe sur les démarches du gouvernement de S. M. la reine, qui viennent d'acquiescer à une notoriété officielle; car elles s'inspirent d'une doctrine qui est la négation même de notre droit public, celle d'après laquelle le territoire et la population de Rome seraient frappés d'une espèce de main-morte au profit de la catholicité, et elles tendent à préjuger une épreuve dont le résultat doit dépendre des populations romaines.

Je dois donc vous charger, monsieur le ministre, de rappeler de nouveau à S. Exc. M. Bermudez de Castro, au nom du gouvernement du roi, que si la Convention du 15 septembre 1864, en rendant hommage au principe de non-intervention, a soumis cependant à des conditions déterminées l'application de ce principe au territoire romain, ces conditions concernent exclusivement la France et nous; vous déclarerez, par conséquent, pour les autres puissances, que leur non-intervention dans les affaires politiques de Rome, demeure le principe pur et simple sur lequel se règle invariablement la conduite de l'Italie.

Je me suis borné dans les déclarations qui précèdent à apprécier l'attitude de l'Espagne au point de vue des droits respectifs des deux nations. J'aurais à y ajouter des observations sur le caractère peu bienveillant du langage et des actes du cabinet de Madrid envers l'Italie, si je ne tenais à réserver dans toute son étendue l'indépendance réciproque que les deux gouvernements ont voulu maintenir intacte en rétablissant leurs rapports. Sans renoncer, bien entendu, à manifester ses appréciations particulières sur la Convention du 15 septembre, appréciations dont nous n'avons pas à prendre acte, et à témoigner sa sollicitude pour le père des fidèles et pour les intérêts religieux qui ne nous sont pas moins chers qu'à lui, le cabinet de Madrid aurait pu, à notre exemple, faire dans ses démonstrations une part plus large aux sympathies que comportent la communauté d'origine et la similitude d'institutions des deux peuples. Je ne veux pourtant pas appuyer sur les sentiments d'amitié que le cabinet de Madrid a bien voulu nous témoigner en d'autres occasions.

Je ne prétends non plus rien ôter à la liberté de ses considérations sur la question romaine. Je pourrais, à cet égard, observer que si le cabinet de Madrid peut apprécier comme il lui plaît l'influence que la politique de la cour de Rome a exercée sur les destinées de l'Espa-

gne, nous sommes, certes, les meilleurs juges des événements de notre propre histoire, où depuis des siècles les catholiques italiens ont appris à déplorer les maux que la confusion des pouvoirs temporel et spirituel a causés, en Italie, aux intérêts de la patrie et au prestige de la religion. Mais je ne veux pas suivre S. Exc. M. Bermudez de Castro sur un terrain où je regrette qu'il se soit lui-même placé.

Seulement, je ne puis passer sous silence une dépêche adressée, le 8 novembre dernier, à l'ambassadeur d'Espagne à Rome, et où S. Exc. M. Bermudez de Castro énonce l'espoir que des provinces qui font actuellement partie du royaume d'Italie puissent, dans la suite, en être détachées. Une telle manifestation, monsieur le ministre, doit être formellement relevée par vous auprès de S. Exc. M. le ministre d'Etat de la reine. L'Italie avait le droit, peut-être, de s'attendre à plus d'égards, et S. Exc. M. Bermudez de Castro nous permettra de le lui dire: accueillir, comme il a cru pouvoir le faire, de pareilles prévisions, c'est peu connaître les fondements inébranlables sur lesquels repose notre unité nationale et l'irrévocable résolution où nous sommes de la faire respecter.

Vous êtes chargé, monsieur le ministre, de donner lecture de cette dépêche à S. Exc. M. Bermudez de Castro, et vous lui en laisserez copie s'il le désire.

Agréez, etc.

LA MARMORA.

Divers journaux affirment que la lutte entre les partis sera vive dans le parlement italien.

La question financière soulèvera des débats passionnés, et chaque fraction de la Chambre paraît résolue à présenter son programme financier.

A l'occasion de la mort du prince Odone, le Saint-Père a adressé au roi Victor-Emmanuel une lettre de condoléance. Sa Sainteté annonce qu'elle a célébré une messe pour le repos de l'âme du prince défunt.

Quelques désordres ont eu lieu à Côme ces jours derniers. Ces désordres auraient été provoqués par les nouvelles dispositions concernant le mode d'application de l'octroi, qui étaient différentes dans la ville et les faubourgs.

On remarquait depuis quelques jours un grave mécontentement dans ces derniers, préjudiciés par les nouvelles dispositions. Nous savons qu'un bataillon d'infanterie a été envoyé par un train express dans cette ville. Le lendemain matin, un autre bataillon est parti pour la même destination.

La Presse de Vienne a reçu de Berlin, en date du 10, le télégramme suivant :

La veille de son départ, George vint au Breil une dernière fois. Louise avait ignoré pendant quelque temps ce qui se préparait; le matin de ce jour seulement, M. de la Blairie le lui avait appris. Au moment où George entra au logis, elle était seule, assise près d'une fenêtre, dans une salle qui ouvrait sur le jardin, un métier à broder était tendu devant elle, mais ses yeux rouges et gonflés de larmes ne lui permettaient guère de travailler.

— C'est moi, Louise, dit George à la jeune fille qui paraissait ne pas s'apercevoir de sa présence.

Un petit signe de tête fut la seule réponse qu'il obtint.

— Qu'avez-vous, Louise? reprit-il, dites-le moi.

— Ce que j'ai!... vous ne le savez pas! vous ne le voyez pas!

— Si, Louise, je le vois; vous avez du chagrin; mais n'en ai-je pas aussi?

— Oh! vous!

— Eh bien!

— Vous n'en avez guère assurément.

— Louise! voilà une parole méchante.

— Puisque c'est vous qui voulez nous quitter.

— Cependant j'ai vingt-et-un ans; quel est le jeune homme de mon âge qui ne soit au service du roi?

« Il est arrivé ici une dépêche autrichienne qui refute les observations de la Prusse sur les événements du Holstein, sans faire allusion aux menaces contenues dans la dernière dépêche de M. de Bismark. Le comte de Mensdorff a dit à M. de Karolyi que les menaces en question ne pouvaient guère être sérieuses, et qu'il y avait lieu d'attendre ce que ferait ultérieurement le gouvernement prussien. »

L'Autriche paraît, dit-on, décidée à résister énergiquement en ce qui concerne la politique de la Prusse dans les duchés.

L'International affirme que le gouvernement de Prusse soumettra sous peu aux chambres prussiennes une résolution qui les forcera de se prononcer d'une façon définitive sur l'avenir des duchés et sur la question de l'annexion.

La municipalité de Venise a refusé de voter les subsides imposées par le gouvernement autrichien pour le théâtre de la Fenice et a donné sa démission en masse.

On mande de Londres qu'on s'attend à une discussion très-orageuse du bill présenté à la Chambre des communes sur l'épizootie.

Les Tories, dit à ce sujet l'International, se préparent à engager une lutte acharnée à laquelle la maladie du bétail doit servir de prétexte, et qui deviendra bien plus sérieuse encore au moment où le bill de réforme sera soumis à l'approbation du Parlement.

La commission nommée par le gouvernement anglais, afin de faire une enquête sur les massacres de la Jamaïque, a commencé ses travaux. Les discussions sont publiques.

Le ministre des finances espagnol a dit au Sénat que le passif était de 1,400 millions de réaux et l'actif de 4,700 millions en biens nationaux.

La flotte espagnole envoyée au Chili a levé le blocus de Coquimbo; actuellement elle est concentrée à Valparaiso et à Caldera.

La question chilienne a rencontré de vives sympathies au Pérou, et le général Prado, dictateur de ce dernier pays, a déclaré formellement au ministre chilien que la guerre avec l'Espagne serait soutenue par le Pérou.

Au Mexique, les impérialistes ont réoccupé Bagdad.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

La Patrie croit pouvoir affirmer que dans le projet du budget de 1867, tel qu'il sortira de

l'examen du Corps-Législatif, ne figurera plus ce qui reste du décime de guerre au profit de l'enregistrement.

— Nous lisons dans la Presse de dimanche :

La Presse déposera demain lundi, 12 février, au secrétariat général du conseil d'Etat, un pourvoi contre les deux avertissements qu'elle a reçus le 26 janvier et le 10 février.

— Mgr l'archevêque de Paris a choisi pour sujet du mandement qu'il doit adresser à ses fidèles : le Devoir.

— L'homme le plus malheureux de France, depuis le commencement de cette année, dit le Nord, c'est le successeur de Mathieu (de la Drôme). Mathieu le poète, Mathieu de la Nièvre.

Il avait promis un hiver terrible. Dans ses descriptions imaginées il avait affirmé que Paris serait presque enseveli sous la neige, pendant le mois de décembre 1865 et pendant le mois de janvier 1866 :

« Le 15 janvier, avait-il imprimé, on parcourra les rues de la capitale, ses immenses boulevards en traîneau : le 20 janvier, la Seine sera prise dans toute sa longueur, on la traversera de tous les côtés! »

— Le savon est une des richesses de Marseille. C'est de là qu'est parti le progrès de l'industrie des produits chimiques et de l'industrie mécanique des huileries. Voici les quantités de matières employées par an.

Graines oléagineuses	1,200,000 q. m.
Huile d'olives ou de ressences	150,000
Soufre brut	250,000
Soude factice	425,000
Nitrate	22,000
Sel marin	165,000
Houille	200,000 ton.

Il existe à Marseille soixante-deux usines à savon; elles occupent la plus grande partie de la population ouvrière.

— Voici une statistique fantaisiste, que nous empruntons à un journal étranger, et que nous dédions aux amateurs.

Un curieux a fait le calcul ci-après, qu'il est peut-être peu facile de vérifier :

La ville de Lyon consomme annuellement un million de kilogrammes de soie montée ou tordue de différentes manières. Il faut 4 cocons pour produire 1 gramme de soie; la consommation lyonnaise en absorbe donc à elle seule 4 milliards 200 millions. La longueur du fil de soie d'un cocon est en moyenne de 500 mètres.

Les 4 milliards 200 millions filés annuellement par l'industrie lyonnaise formeraient ensemble, d'après cela, un fil de 2,100 milliards de mètres, ou 2 milliards 100 millions de kilomètres.

Cette longueur fait quatorze fois la distance de la terre au soleil et 5,494 fois celle de la lune à la terre. Elle ferait aussi 52,505 fois le

devaient cesser d'être aussi fréquentes que dans le passé. Depuis trois mois il avait confondu ses larmes avec celles du chevalier et de Louise, et partagé leur douleur; mais ce pieux devoir accompli, le Breil ne pouvait plus être son asile quotidien. La femme aimable qui lui en avait ouvert les portes n'était plus là pour l'appeler de sa voix bienveillante, et pour autoriser ses promenades avec Louise. D'un autre côté, sans motifs apparents, les témoignages d'affection du chevalier perdaient chaque jour de leur caractère de franchise et d'ouverture. Le jeune homme en souffrait sans oser se plaindre; il se croyait si inférieur au chevalier! La connaissance des hommes et des choses lui manquait entièrement; de là venait sans doute le peu de cas qu'on faisait de lui.

Sous l'empire de cette pensée, désireux d'apprendre le monde sur un plus grand théâtre, poussé d'ailleurs par son instinct naturel, il résolut d'entrer au service.

La reconnaissance lui faisait un devoir de s'en ouvrir au chevalier. Celui-ci le loua beaucoup, lui donna des conseils d'un ton moins contraint qu'à l'ordinaire, et se chargea même de faire les démarches nécessaires pour acheter une compagnie.

Louise branla la tête, puis elle reprit après un instant de silence :

— Au moment où nous sommes dans l'affliction!... Lorsque mon pauvre père est encore si accablé!...

— Votre père, Louise? il m'a vivement approuvé.

— Allons, je suis donc seule de mon avis. Peut-être n'en eût-il pas été de la sorte il y a quatre mois.

En disant ces mots, la jeune fille, pénétrée par le souvenir qu'elle venait d'évoquer, fondit en larmes. George partageait son émotion et sentait sa résolution près de s'évanouir. Cependant il reprit bientôt la parole :

— Louise, ayez pitié de mon pauvre cœur; comment pourrait-il résister à vos larmes? Songez à l'avenir; dira-t-on que George du Tréhoux a eu peur d'être soldat?

— Vous avez raison, sans doute; vous songez à l'avenir, parce que le présent ne vous suffit pas.

— Vous me dites cela d'un ton de reproche.

— Non.

— Oh! si, Louise, vous êtes fâchée contre moi.

— Eh bien! quand cela serait; n'ai-je pas assez de motifs?

— Mais lesquels, Louise, je vous en prie?

— D'abord pourquoi m'avez-vous caché votre départ? Oh! c'est bien mal à vous!

— Pardonnez-moi, Louise, j'avais tellement peur de vous affliger par avance.

— Est-ce aussi pour cela que vous venez nous voir si rarement à présent? Vous vous êtes éloigné peu à peu; lorsque vous serez à deux cents lieues d'ici, vous oublierez le Breil tout à fait.

— Voyez, Louise, moi qui croyais avoir tant à me plaindre de mon côté; je vous ai attendue bien des fois sur le bord de la rivière pour vous conduire à l'île des Aulnes, vous n'êtes jamais venue; vous ne vous placez plus dans mon banc à l'église; nous ne nous promenons plus ensemble; et puis vous avez l'air si embarrassé avec moi.

— Ah! George, ne savez-vous pas que ma mère n'est plus avec nous? Faut-il que j'aie tant de peines à la fois!

— Louise! Louise! si c'est moi qui vous les cause, ces peines, je resterai.

Louise releva la tête, un éclair de joie brilla dans ses yeux, puis elle redevint pensive.

— Merci, mon bon George, reprit-elle, voulez-vous donc bien?... Mais j'ai tort peut-être, je com-

tour de la terre sur l'équateur et 200,000 fois le tour de la lune.

— Le *Siècle* constate qu'en 1867 il y aura deux cents ans que l'éclairage public est établi à Paris d'une façon permanente, et fait en même temps remarquer le progrès accompli dans cet éclairage qui a commencé par des lanternes munies de chandelles de quatre à la livre, que les bourgeois étaient chargés d'allumer à tour de rôle.

Après l'invention des réverbères à l'huile, qui remplacèrent l'éclairage aux chandelles (1745), on crut être arrivé au *nec plus ultra* de la perfection; néanmoins dès 1777 s'ouvraient de nouveaux horizons, car Volta proposait déjà d'appliquer le gaz hydrogène à l'éclairage; mais les lueurs qu'il en tirait étaient encore trop insuffisantes pour être utilement employées.

L'invention de l'éclairage et du chauffage par le gaz est dû à Philippe Lebon. La priorité de cette découverte en France lui fut acquise par un brevet daté de 1798 et par le mémoire qu'il présenta l'année suivante à l'Académie des sciences.

Dès l'année 1801, Lebon mit son invention en pratique en établissant à l'hôtel Seignelay, rue Saint-Dominique, des appareils appelés par lui *thermo-lampes*, qui transmettaient la lumière par des milliers de becs dans tous les appartements, les cours et les jardins, et qui répandaient dans l'hôtel la chaleur excédante des fourneaux.

Cette invention naissante fut peu encouragée. Lebon, aux prises avec les difficultés que rencontrent trop souvent les entreprises nouvelles, vint à Paris chercher quelques secours, et périt de mort tragique, frappé à coups de couteau par une main inconnue, dans les Champs-Élysées. On n'a jamais pu pénétrer le mystère qui entourait cet assassinat.

Cependant, vers la fin du dernier siècle, l'éclairage au gaz avait été aussi inventé en Angleterre par Murdoch, qui l'appliqua d'abord à une petite voiture à vapeur qui le conduisait à ses mines de Cornouailles; en 1792, ce même Murdoch éclairait par son procédé les ateliers de Wat et Bolton.

En France, l'invention de Lebon fut reprise en 1812, époque où le comte de Chabrol, préfet de la Seine, chargea une commission de construire une usine à gaz pour l'hôpital Saint-Louis, usine qui a existé jusque dans ces dernières années.

Six ans après, on se servait du gaz hydrogène pour éclairer le palais de la Chambre des pairs, et en 1820, Pauwels éclairait par le même procédé le théâtre de l'Odéon et les rues environnantes. Enfin cette industrie est maintenant l'une des plus prospères en France aussi bien qu'en Angleterre, car aujourd'hui son capital atteint 100,000,000 à Paris, et 150,000,000 à Londres.

prends mieux à présent. Allons, partez... vous reviendrez?

— Ah! je ne m'en vais que pour revenir.

— Et vous resterez alors?

— Oui, pour toujours si vous me le dites.

— Eh! puisque je vous le dis déjà.

— Oui, mais lorsque je reviendrai, me direz-vous de rester avec vous pour toujours? — me comprenez-vous, Louise?... avec vous pour toujours! Rien ne pourrait plus nous séparer que la mort.

— George!

— Oh! répondez-moi, Louise, me comprenez-vous?

— Oui, je crois.

— Eh bien!

— Mais, George, comment ferais-je, si mon père...

— Ah! Louise, je mourrai de chagrin si vous ne me répondez pas.

— Que puis-je vous répondre, cependant?

— Dites-moi ce que pense votre cœur.

— Mon cœur ne pense guère, il est si troublé...

Tenez, George, tout ce que je puis vous promettre, c'est que jamais Louise de la Blairie ne dira ces paroles: « pour toujours! » à un autre que George du

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les fêtes du carnaval se sont passées tristement à Saumur. Le temps cependant s'est montré assez favorable le matin. Mais les jours précédents, jours de tempêtes et de pluies, personne n'avait eu le courage de faire des préparatifs, et, à la dernière heure, on ne put rien organiser de bien brillant.

Mardi soir, une giboulée précoce a obligé les masques à rentrer dans leur gîte, et la température de la soirée a été tellement froide que les plus ardents seuls et les plus échauffés... par les libations ont parcouru nos rues, et leur ont donné un peu d'animation. Les promeneurs n'étaient pas nombreux à leur suite.

Les membres de la Société des courses sont convoqués pour le dimanche 25 février, à une heure de l'après-midi, afin de procéder à la nomination d'un secrétaire-trésorier, en remplacement de M. Foucher-Gilbert, démissionnaire, nommé le 28 janvier dernier.

Le troisième concert de M^{lle} Bonnefoy, qui avait été annoncé pour aujourd'hui, est remis à dimanche. M. Dunckler, premier violoncelliste du roi des Pays-Bas, a de nouveau promis son concours à M^{lle} Bonnefoy.

Espérons que pour cette fois il ne lui fera pas défaut. Déjà deux fois il a été annoncé, et deux fois il a manqué au rendez-vous. Il n'y a réellement que les grands talents qui puissent se permettre de telles licences. Si nous pouvons l'entendre dimanche, nous passerons certainement une très-agréable soirée.

M. Clément, directeur des domaines, chevalier de la Légion-d'Honneur, vient d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Cet honorable administrateur, qui dirige depuis douze ans le service de l'enregistrement dans le département de Maine-et-Loire, a su, par la bienveillance de son caractère et son esprit d'équité, se concilier l'estime publique: ses bons et anciens services avaient reçu leur récompense dans la haute distinction que l'Empereur lui a conférée.

M. Clément emportera nos sympathies et nos regrets: la retraite qui l'atteint sera surtout sensible aux agents placés sous ses ordres, qui aimaient en lui un chef ferme avec douceur et un juste appréciateur des services rendus et du devoir accompli.

M. Clément est remplacé par M. Bosc, ancien chef du personnel à l'administration centrale des domaines.

Le conseil municipal de Nantes a décidé que l'administration municipale serait chargée de demander la création d'une faculté de médecine dans la ville de Nantes, qui possède déjà une école secondaire de médecine.

— L'administration générale des lignes télégraphiques s'occupe de fonder une caisse de secours pour ses employés, en cas de maladie, d'accidents et d'infirmités.

Nous apprenons que M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, a convoqué, pour être entendu le 17 de ce mois par le Comité consultatif chargé d'examiner la question du tracé du chemin de fer de Laval à la Loire, MM. Montrieux, maire d'Angers, des délégués du Conseil municipal, ainsi que MM. Bordier, président du tribunal de commerce, Lainé-Laroche, président de la chambre de commerce, et deux délégués de la même chambre.

M. Segrès doit accompagner cette députation chargée de défendre les intérêts de notre département, et nous aimons à croire qu'elle obtiendra une seconde fois le succès brillant, mais mérité, qu'elle a remporté une première.

La veuve Dauptère, âgée de 82 ans, demeurant à Mayet, qui gardait le lit depuis six ans, avait l'habitude de manger pendant la nuit. Afin de ne troubler le sommeil de personne, cette femme avait demandé qu'on placât auprès de son lit une table, sur laquelle étaient des aliments et une veilleuse.

Pendant la nuit du 1^{er} au 2 février, ayant voulu prendre quelque nourriture, elle avança le bras pour attirer vers elle ce qui se trouvait sur la table. Dans le mouvement qu'elle fit, elle s'approcha un peu trop de la veilleuse et le feu prit à sa camisole. Les forces lui manquèrent pour l'éteindre. Il se communiqua à son lit et le lendemain on la trouva entièrement brûlée.

(Le Messager de la Sarthe).

ATTAQUE NOCTURNE. — Le 8 février courant, vers 7 heures du soir, le sieur Pierre Rebière, marchand à Grezillé (Maine-et-Loire), revenait du marché de Brissac, monté dans une voiture. Arrivé à environ un kilomètre de Grezillé, il s'aperçut que les roues de la voiture traînaient au lieu de rouler sur le sol, puis après avoir fait quelques pas, elles finirent par s'arrêter. Il descendit pour voir ce qui l'empêchait d'avancer. Au moment où il mettait pied à terre, un individu le saisit par sa blouse et lui dit: *Halte là, tu n'iras pas plus loin!* Ces paroles prononcées, l'inconnu poussa Rebière qu'il fit tomber par terre. Ce dernier se releva vivement en criant: *Je vais te passer mon couteau à travers le ventre!* Au même instant Rebière reçut sur la tête un coup d'un instrument qu'il ne peut désigner; son chapeau en feutre très-épais, porte l'empreinte du coup, et c'est sans aucun doute ce qui l'a empêché d'être grièvement blessé. L'agresseur s'éloigna alors sans proférer une parole et disparut dans l'obscurité. Après cet événement, Rebière put se rendre compte du moyen employé pour arrêter son attelage. Pendant qu'il était en marche et qu'il se trouvait assis sur le devant de la voiture, l'auteur de cette attaque avait passé la chaînette de sûreté autour d'un rayon et l'avait arrêtée, ce qui ne permettait plus à la roue de tourner.

Malgré toutes les recherches faites pendant la nuit dans les villages, fermes, bois et carrières abandonnées, l'auteur de cette criminelle tentative n'a pu être arrêté. On suppose, en raison des faits ci-après, qu'il n'est pas seul et qu'il est étranger au pays. Cette attaque a vivement impressionné les populations du canton de Gennes, dans lequel deux faits semblables ont eu lieu dans les mêmes circonstances, vers la fin de l'année qui vient de s'écouler, ainsi que plusieurs vols avec escalade et effraction.

Mercredi dernier, la brigade de gendarmerie de Saint-Mathurin a opéré l'arrestation importante d'un voleur de profession qui n'est probablement pas étranger aux méfaits qui se commettent dans les environs de Gennes.

La gendarmerie de l'arrondissement de Sau-

mur a reçu des ordres pour exercer une surveillance incessante.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

La *Gazette de Vienne* dément le bruit d'après lequel M. de Bismark a envoyé une note dénonçant la convention de Gastein. Elle ajoute que depuis la convention, aucun échange de notes n'a eu lieu pour le règlement définitif de la question des duchés.

New-York, 2 février. — On craint au Canada une invasion des Fenians.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 10 février.

Texte: Revue politique. — Courrier de Paris, par M. Jules Claretie. — Correspondance: retraite des troupes de Prim. — Le prince Odone, duc de Monferrat. — Sommités contemporaines: Jules Janin. — Le Cirque Gory, nouvelle, par M. Henri Rivière (suite). — Le Gabon et les Gabonnais (suite). — Courses de chevaux au Caire; *Dahmané-Chabam*, cheval arabe. — Acclimatations végétales: la *Polymnie comestible*, l'*Eucalyptus globulus*. — Chronique musicale. — La maison de l'Enfant-d'Or, à Reims.

Gravures: Courses de chevaux au Caire. — Détachement de révoltés perçant les troupes royales sous la conduite du chef Escoda, sur un des plateaux de la Ribas. — Le prince Odone, duc de Monferrat. — Bal du ministère de la guerre: décoration d'une des galeries. — Sommités contemporaines: Jules Janin. — Liteau de loups, par K. Bodmer. — Le Gabon (4 gravures). — *Dahmané-Chabam*, cheval arabe appartenant au prince Halim. — Acclimatations végétales: la *Polymnie comestible*; l'*Eucalyptus globulus*; fleur de l'*Eucalyptus*. — La maison de l'Enfant-d'Or, à Reims (fin du XV^e siècle). — Echecs. — Rébus.

BULLETIN FINANCIER.

Un mauvais vent souffle sur la Bourse. Nous assistons à la liquidation générale des valeurs étrangères, et la plupart des nôtres sont fortement éprouvées. Les premières présentent le plus triste spectacle, c'est une déroute, une débâcle. Qu'est devenu le prestige qui s'attachait naguère aux obligations? Il a tout à fait disparu en ce qui touche les chemins de fer étrangers.

Notre 5 0/0, malgré la fermeté relative dont il a fait preuve cette semaine, n'en a pas moins été un peu entraîné. Il a réagi de 68-95 à 68-72 1/2; mais il fait bonne contenance. Il est en ce moment le refuge des capitaux échappés au naufrage des valeurs étrangères. La spéculation, voyant qu'elle n'a pas grande prise sur la rente, se tourne d'un autre côté. Elle se tient jusqu'ici fermement à 68-85.

Le Mobilier est vivement attaqué, mais il oppose à la baisse une résistance énergique, qui ne peut toutefois triompher complètement des efforts des baissiers. Ses mouvements se circonscrivent dans une étroite limite, variant de 675 à 672 1/2.

Le Mobilier espagnol a perdu le cours de 400, et a reculé à 395.

Les ventes portent principalement sur le 5 0/0 Italien, qui est en ce moment le point de mire de la spéculation. Les cotes de Turin et de Milan arrivent, assure-t-on, en baisse. Le 5 0/0 Italien, qui semblait devoir se maintenir à 61-25, a rapidement perdu le cours de 61. Il débute aujourd'hui, à 60-95, et est repoussé vivement à 60-80 et de là à 60-70, et finit à 61-12 1/2.

Les Chemins français, dont les recettes sont très-satisfaisantes, échappent aux mauvaises tendances du marché; ils restent fermes, mais sans la moindre animation.

Avons-nous besoin de répéter que les chemins étrangers ont été rudement éprouvés? Les Lombards ont fléchi à 590, les Sardes à 450, le Saragosse à 200, les Romains à 412-50.

Il en est de même des obligations étrangères qui sont on ne peut plus maltraitées.

Sur le marché industriel, les actions de la Société immobilière se sont échangées de 525 à 527-50; celles des Transatlantiques de 515 à 518-75. En clôture, les cours se raffermissent un peu.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e SATURNIN POULET, avoué-licencié à Saumur.

D'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, le premier février mil huit cent soixante-six, enregistré, entre dame Marie Sailland, épouse du sieur Pierre Abraham, cultivateur, avec lequel elle demeure au Condray-Macouard, il appert que ledit sieur Pierre Abraham a été déclaré interdit de l'administration de sa personne et de ses biens, et que M^e Poulet, avoué, occupait pour ladite dame Abraham sur sa demande.

Pour extrait certifié conforme par moi, avoué soussigné.

Saumur, ce quatorze février mil huit cent soixante-six.

(77) POULET.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE PIETTE.

Les créanciers de la faillite du sieur Piette père, charbon-forgeron, à Parnay, sont invités à se trouver, le mardi vingt février courant, à 9 heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés, que sur la nomination d'un syndic.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

(78)

VENTE MOBILIÈRE

M^e BEDON, notaire aux Rosiers, fait savoir que le dimanche 18 février 1866, à midi,

En la grande salle de la Mairie des Rosiers, il fera la vente des meubles et effets dépendant de la succession de M^{me} veuve Cœueu-Morineau, à la requête de M. Bélisaire Frégier, curateur à cette succession vacante.

On vendra un lit garni, linge, effets à usage de femme, armoire en noyer, buffet et un petit bureau antique.

Au comptant et 5 p. 0/0 en sus.

Le même jour et au même lieu, on vendra différents meubles : lit complet, armoire et buffet, dépendant de la succession de M^{me} Morineau, à la requête de M. Blot, géomètre.

(79)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e TOUCHALEAUME, notaire,

Le dimanche 4 mars 1866, à midi,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue et ruelle des Capucins, joignant MM. Rocher et Cocnau.

S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (70)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1866,

MAISON

Fraîchement restaurée, Rue de l'Ancienne-Messagerie, n^o 8.

S'adresser, pour visiter cette maison, audit notaire. (62)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON ET JARDIN

Rue des Potiers,

Dépendant de la succession de M. Gustave SVANBERG, architecte. S'adresser audit notaire. (394)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON ET JARDIN

Rue de Bordeaux, n^o 7.

A VENDRE

OU A LOUER

Avec ou sans caves,

Pour entrer en jouissance de suite,

GRANDE ET BELLE MAISON

DE COMMERCE,

Anciennement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX. S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

MAISON, avec cuisine, salon, chambres, jardin, écurie et remise, située rue du Champ-de-Foire, avec issue sur le Champ-de-Foire.

S'adresser à M. COMMEAU, rue Haute-Saint-Pierre. (80)

BELLE MAISON ET JARDIN

Rue du Portail-Louis, n^o 64,

Occupée par M^{me} Deville,

A LOUER, pour la St-Jean 1866. S'adresser à M. MORICET, place du Petit-Thouars. (595)

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRÉ

Rue Cendrière, n^o 6,

Ainsi composé : Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1^{er} étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour;

Au 2^e étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n^o 8.

M. JAMIN

Jardinier Fleuriste et Pépiniériste.

Diplômé par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, et par le Comice horticole de cette même ville,

A l'honneur de prévenir MM. les propriétaires, qu'il vient de se rendre acquéreur de la plantation de M. Peray, jardinier, rue de la Chouetterie, 26, à Saumur, et qu'il se chargera de tout ce qui concerne son métier : plantation de jardins fruitiers et d'agrément, etc.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, pourront compter sur ses soins et son zèle à les satisfaire sous tous les rapports. (73)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

ETABLISSEMENT DES EAUX MINÉRALES

Saison ouverte du 15 JUIN au 1^{er} OCTOBRE de JOANNETTE BAINS ET DOUCHES. Grand Hôtel. Établissement hydrothérapique.

Appartement et Pension à 7 et 5 fr. par jour.

EXPORTATION en bouteilles des EAUX ferro-alcalines et alcalines, LIMPIDITÉ GARANTIE.

LIMONADES ferro-alcalines et alcalines.

Les Eaux ferro-alcalines remplacent avantageusement celles de SPA, et les alcalines celles de SELTZ.

S'adresser, pour les demandes et les prix, à la Direction générale de JOANNETTE, commune de MARTIGNÉ-BRIAND.

Chaque bouteille porte sur la bande de zinc Martigné et le cachet de l'administration sur l'étiquette.

Dépositaire à Saumur : M. BOISSEAU-JAMAIN, rue Royale.

LE MEILLEUR AMIDON ET LE MEILLEUR MARCHÉ

est celui de MM. ROY et BERGER (de Poitiers).

EN VENTE :

FIDES

OU

CHRISTIANISME ET PROGRÈS

Par J.-B. COULON,

Membre de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers,

SUIVI DU

CHATEAU D'ANGERS

Poème couronné par la Société impériale d'Agriculture d'Angers,

ET DE PLUSIEURS AUTRES POÉSIES INÉDITES,

Du même auteur,

Un volume in-8^o, sur beau papier vélin,

A SAUMUR, au Bureau du Journal et chez tous les Libraires.

LA MODE ILLUSTRÉE

Paraissant à Paris tous les jeudis Journal de la Famille Un n^o est envoyé gratis sur demande affranchie

52 numéros par an, du format de L'ILLUSTRATION, avec de nombreuses gravures dans le texte.

PREMIÈRE ÉDITION. — Avec plus de 2,000 gravures sur bois, représentant au moins 50 gravures de toilettes par an avec leur description, et tout ce que la mode offre de plus nouveau en lingerie, coiffures, sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, etc.

Prix (franco) : trois mois 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; l'année, 14 fr.

DEUXIÈME ÉDITION. — Elle contient les mêmes éléments que la première, plus 12 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, une par mois.

Prix (franco) : trois mois, 4 fr. 25; six mois, 8 fr. 50; l'année, 17 fr.

TROISIÈME ÉDITION. — Elle se com-

pose des mêmes éléments que la première, mais elle donne en plus 25 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, deux par mois.

Prix (franco) : trois mois, 5 fr. six mois, 10 fr.; l'année, 20 fr.

QUATRIÈME ÉDITION. — (Edition de luxe). — Elle contient les mêmes éléments que la première, mais chaque semaine, avec le journal, les abonnés de cette édition reçoivent une grande gravure coloriée à l'aquarelle, soit par an, 52 gravures coloriées, avec la description de chaque dans le corps du journal.

Prix (franco) : trois mois, 7 fr. six mois, 13 fr. 50; l'année, 25 fr.

(Les abonnements partent du premier de chaque mois).

Rédaction, Administration et Abonnements, 56, rue Jacob, à Paris.

On s'abonne également chez tous les libraires de la France et de l'étranger

DISSERTATION

SUR

LE PONT CONSTRUIT PAR CÉSAR

POUR PASSER LE RHIN

(Commentaires de César, Guerre des Gaules, Livre IV, Chapitre XVII),

ACCOMPAGNÉE

DE TROIS PLANCHES DEMI-RAISIN,

Par M. PREVOST,

Officier supérieur du Génie.

Prix : 1 franc.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

On trouve aussi dans les mêmes librairies :

LES FORTS VITRIFIÉS ET LES ARVIL,

Du même Auteur.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 13 FÉVRIER.			BOURSE DU 14 FÉVRIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68 95	» 25	» »	68 85	» »	» 10
4 1/2 pour cent 1852.	98 65	» »	» 35	99 »	» »	» 35
Obligations du Trésor.	458 75	» »	» »	458 75	» »	» »
Banque de France.	3720 »	5 »	» »	3720 »	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1305 »	» »	5 »	1315 »	10 »	» »
Crédit Foncier colonial.	640 »	» »	» »	640 »	» »	» »
Crédit Agricole.	630 »	» »	» »	630 »	» »	» »
Crédit industriel.	685 »	10 »	» »	690 »	5 »	» »
Crédit Mobilier.	756 25	1 25	» »	777 50	21 25	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	932 50	2 50	» »	940 »	7 50	» »
Orléans (estampillé).	857 50	3 75	» »	862 50	5 »	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1108 50	2 50	» »	1115 »	6 25	» »
Est.	536 25	» »	» »	545 »	8 75	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	878 75	13 75	» »	880 »	1 25	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	545 »	2 50	» »	550 »	5 »	» »
Ouest.	562 50	2 50	» »	565 »	2 50	» »
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1710 »	» »	» »	1730 »	20 »	» »
Canal de Suez.	415 »	» »	» »	415 »	» »	» »
Transatlantiques.	525 »	10 »	» »	527 50	2 50	» »
Emprunt italien 5 0/0.	61 40	» 40	» »	61 20	» »	» 20
Autrichiens.	393 75	» »	2 50	400 »	6 25	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	400 »	2 50	» »	398 75	» »	1 25
Victor-Emmanuel.	154 »	4 »	» »	153 »	» »	1 »
Romains.	122 50	» »	5 »	120 »	» »	2 50
Crédit Mobilier Espagnol.	407 50	7 50	» »	405 »	» »	2 50
Saragosse.	217 50	3 75	» »	217 50	» »	» »
Séville-Xérès-Séville.	44 50	» »	» »	50 »	5 50	» »
Nord-Espagne.	165 »	1 25	» »	171 25	6 25	» »
Compagnie immobilière.	530 »	1 25	» »	530 »	» »	» »
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	309 75	» 25	» »	310 »	» 25	» »
Orléans.	304 50	» 25	» »	304 »	» »	» 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	303 50	» »	25 »	303 »	» »	» 50
Ouest.	302 »	» 25	» »	301 75	» »	» 25
Midi.	302 25	» »	» »	301 75	» »	» 50
Est.	304 50	» »	50 »	304 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le